Camargue Soleil

Club Naturiste du Pays d'Arles et sa Région
B.P. 60213 - 13635 ARLES Cedex - Tel : 06.31.48,22.91
Mail : camarguesoleil13200@gmail.com - Site : camarguesoleil.e-monsite.com

COTISATION ADHERENT 2021
LICENCE F.F.N INCLUSE

MERCI DE NE PAS OUBLIER D'INDIQUER VOTTE MAIL ET LE N° DE LICENCE F.F.N.

RENOUVELLEMENT	**Réservé à Camargue Soleil**			
Le……..2021			N° licence	N° ordre CS
ADHÉSION	reçu le :	2021		
Le……..2021	traité le :	2021		
(rayez la mention inutile)	banque	2021		
Chèque Virement Espèces	fiche :	2021		
	bulletin :	2021		

Si vous payez par chèque, merci d'indiquer le n° : **date :** **Banque :**

NOM	PRÉNOM	DDN	Profession	N° d'adh CS
M.				
Mme				
Enfants (à noter pour agrément/assurance)				

N° licence F.F.N. :

ENVOI DU COURRIER À M. Mme Melle

ADRESSE *(EN MAJUSCULES LISIBLE)* : Bat. Rés. Villa…

N°

Code Postal : Ville : PAYS :

☎ ☎ **Email (lisible) :**

Recevoir informations Camargue Soleil par courrier et/ou courriel **OUI** **NON**

Recevoir informations F.F.N. : **OUI** **NON**

(rayez la mention inutile)

♦ *1 personne*	*51 €*	.....
♦ *2ème personne (sans courrier)*	*31 €*	.....
♦ *Jeune de 0 à 18 ans (parents adhérents)…….*	*Offert par la Ffn*	
♦ *Autocollant Camargue Soleil « j' ♥ la plage de Piémanson »*	*2,00 € X ……*	.....
♦ *Opération une famille=un arbre*	*4,00 € X ……*	.....
♦ *Don*		.....
♦ *Divers (piscine, loto-roi, tee-shirt… à préciser)……*		.....

Tout adhérent ou sympathisant s'engage à respecter les statuts et règlement intérieur de l'association (signature au verso)

TOTAL : .....€

CARTE SYMPATHISANT CAMARGUE SOLEIL RESERVÉE AUX LICENCIÉES F.F.N. DANS UNE AUTRE ASSOCIATION OU LICENCE DIRECTE F.F.N.
(photocopie licence F.F.N. 2021 obligatoirement, cf règlement intérieur au verso)

16 € x ….. = ...€

REGLEMENT CHÉQUE (à l'ordre de Camargue Soleil) ou VIREMENT (R.I.B. joint) ou ESPÈCES

Adresse Postale : Camargue Soleil - B.P. 60213 - 13635 ARLES Cédex

Nouveaux adhérents : Joindre 1 photo d'identité/personne avec une copie de la carte d'identité.

Affilié à la Fédération Française de Naturisme n°158 Déclaré en sous-préfecture d'Arles n°2165

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

I ADMISSION ÉTAT CIVIL

Tout postulant, adhérent de l'année en cours, doit produire une carte d'identité ou une photocopie,
Une interruption de paiement de la cotisation annuelle fait perdre ipso facto la qualité d'adhérent,
Le mineur, adhérant séparément de ses parents, doit produire une autorisation parentale ou celle de son tuteur et doit être parrainé,
Est sympathisant, toute personne présentant sa licence F.F.N., participant aux activités de Camargue Soleil, sans droit de vote à l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire, recevant les informations du club par internet (mails, réseaux sociaux), pas de bulletin.

II TRÉSORERIE

Peuvent bénéficier d'un tarif de faveur exclusivement les jeunes de 15 à 18 ans,
Tout adhérent étranger règle obligatoirement sa cotisation, soit par mandat international ou virement, soit en espèces sur place.

III ENVIRONNEMENT

Les membres de l'association étant par vocation des amis de la nature, participent à toute activité susceptible de contribuer à l'amélioration du site de Piémanson et des lieux protégés,
Sur la plage, les chiens doivent être tenus en laisse. Lors des sorties, les chiens ne sont pas admis.

IV HYGIÈNE

La propreté corporelle et celle des vêtements sont exigées au cours des activités du club
Le naturiste utilise systématiquement sa serviette pour s'asseoir en quel que lieu que ce soit. En caravane ou camping car, Il s'engage à utiliser un WC chimique.

V PHOTOS - CINÉMA

On ne peut photographier ou cinématographier une personne, autre qu'un membre de sa famille, même dans un groupe, sans son consentement express,
En cas de contestation, la pellicule pourra être saisie et détruite si le contrevenant est d'accord, ou développée par l'intermédiaire de Camargue Soleil et remise à l'intéressé à ses frais, après soustraction des clichés litigieux,
L'intervention des forces de l'ordre pourra être requise.

VI PROPOS - ATTITUDE

Il est du devoir de chacun de ne pas gêner ni d'incommoder les autres adhérents et les usagers de la plage, par ses propos et attitudes, de respecter la liberté des autres, de ne pas critiquer à tors et à travers, de faire preuve en toute circonstance de convivialité et de tolérance, de garder toujours une certaine déférence envers les personnes âgées, le tutoiement généralement usité, n'implique pas nécessairement la familiarité,
Les discussions publiques sur des questions politiques ou religieuses sont interdites (art. 3 des statuts)
Les jeux d'argent et toutes activités à but lucratif sont interdits, de même que tous les sports, les jeux, les activités susceptibles de provoquer des accidents. Ils engagent la responsabilité de leurs auteurs,
Tous faits ou gestes, propos ou attitudes, considérés comme outrage aux bonnes mœurs, entraînera l'expulsion immédiate et la radiation définitive.
Sans s'immiscer dans la vie des gens, Camargue Soleil se réserve le droit de refuser ou de radier toute personne dont la conduite est notoirement licencieuse et / ou ne respectant pas l'un des articles de ce paragraphe VI.

VII RELATIONS EXTÉRIEURES ET ACT1V1TÉS

Sur la plage de Piémanson, les adhérents de Camargue Soleil s'efforceront à tout prix d'éviter les incidents pouvant se produire avec d'éventuels promeneurs non naturistes. Ils ne devront en aucun cas prendre de décision personnelle au titre de l'association. mais pourront toutefois solliciter les conseils des responsables en place,
Pour toutes les activités sur la plage naturiste de Piémanson ou dans tout autre lieu, les organisateurs d'une activité ne peuvent en aucun cas prendre de décision personnelle au titre de l'association. Ils doivent avoir évalué au préalable tous les risques possibles et s'être assuré que l'association est assurée pour le type d'activité proposé,
Les activités (piscine naturiste, sorties pédestres. activités de loisirs, etc.) sont exclusivement réservées aux adhérents de Camargue Soleil et / ou adhérents d'autres clubs naturistes, à jour du timbre-licence FFN / FNI de l'année en cours.

VIII RESPONSAB1L1TÉ- VOLS - FRAUDES

L'association décline toute responsabilité quant aux vols, accidents, sinistres dont ses membres et autres pourraient être victimes. Les adhérents et autres sont responsables des accidents et sinistres causés par eux,
Tout vol entraîne la radiation définitive de son auteur avec notification à la F.F.N. sans préjudices de poursuites judiciaires,
Tout fait ou acte qui met en cause la notoriété de l'association doit être connu du conseil d'administration ou au moins de son président qui avisera avec le bureau en place,
Les enfants mineurs restent sous la responsabilité morale de leurs parents (bonne tenue, comportement. politesse, esprit naturiste...) lors des activités (piscine, sorties, volley, rencontres de boules et toutes activités de loisirs et animations diverses, y compris sur l'aire de jeu de Camargue Soleil sur la plage naturiste de Piémanson.

X OBLIGATIONS DE RÉSERVE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du Conseil d'administration ont un devoir de réserve quant : à l'ordre du jour des séances du C. A. et de ses décisions. La communication des décisions se fait par la voie du bulletin.
Sur la plage de Piémanson., toute décision urgente peut être prise avec l'accord de la majorité des présents et / ou accord des membres sollicités. Ce même devoir de réserve s'applique.

XI STATUTS ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

La non observation des statuts et du, règlement intérieur de Camargue Soleil entraîne des sanctions prononcées par le conseil d'administration,
Suivant la gravité des cas ou en cas de récidive, les sanctions se traduisent par rappel à l'ordre. suspension temporaire, radiation définitive ou nième recours ci justice éventuellement.

Je (nous) soussigné(ons) _____ accepte(ons) ce règlement.
Date et signature(s) :

<u>OBJET</u> :PRATIQUE DU NATURISME SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'ARLES - PLAGE DE PIÉMANSON
AUTORISATION OFFICIELLE PAR ARRÊTÉ MUNICIPAL DU 23 JUIN 1982.